ARRÊTÉ n°2022/12/2564

République française
Département du Gard
Commune de Vauvert
Service BEEP

Objet : Numérotage d'immeubles
« **Rue Joséphine Baker** »
Lotissement Le Nouvel Aure

Le maire de la commune de Vauvert

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-30, L.2212-1, L.2212-2, L.2213-28,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles et R.2512-8, R.2512.11, R.2512-13,

VU le décret n°94-1112 du 19 décembre 1994, relatif à la communication au centre des impôts foncier ou au bureau du cadastre de la liste alphabétique des voies de la commune et du numérotage des immeubles,

VU la délibération n°2022/11/144 en date du 14 novembre 2022, dénommant les voiries internes aux lotissements « Le Nouvel Aure »,

Considérant l'attribution à l'une de ces voies le nom de « **rue Joséphine Baker** », incluse dans Le Nouvel Aure n°1 et n°7,

Considérant, l'avancement des travaux d'aménagement des voies des lotissements du Nouvel Aure,

Considérant la nécessité d'attribuer un numéro de voirie à chaque lot dont les entrées se situent sur cette voie, créant ainsi une véritable adresse postale normée,

Considérant le souci d'homogénéité avec l'ensemble de la commune imposant une numérotation métrique de la totalité de la voie,

ARRÊTE

Article 1 : les immeubles de la rue Joséphine Baker seront numérotés comme il suit :

Nom du propriétaire	*Réf. Cadastrale*	*Adresse actuelle de la parcelle*		Nouveau numéro attribué
Côté PAIR				
TERRAÉ Aménagement	AN	Lotissement le Nouvel Aure 1	Lot n°29	**14**
TERRAÉ Aménagement	AN	Lotissement le Nouvel Aure 1	Lot n°30	**30**
TERRAÉ Aménagement	AN	Lotissement le Nouvel Aure 1	Lot n°31	**40**
TERRAÉ Aménagement	AN	Lotissement le Nouvel Aure 1	Lot n°32	**76**

TERRAÉ Aménagement	AN	Lotissement le Nouvel Aure 1	Lot n°33	86
TERRAÉ Aménagement	AN	Lotissement le Nouvel Aure 1	Lot n°34	96
TERRAÉ Aménagement	AN	Lotissement le Nouvel Aure 1	Lot n°35	100
TERRAÉ Aménagement	AN	Lotissement le Nouvel Aure 1	Lot n°36	110
TERRAÉ Aménagement	AN	Lotissement le Nouvel Aure 1	Lot n°37	118
TERRAÉ Aménagement	AN	Lotissement le Nouvel Aure 1	Lot n°38	128
TERRAÉ Aménagement	AN	Lotissement le Nouvel Aure 1	Lot n°39	132
TERRAÉ Aménagement	AN	Lotissement le Nouvel Aure 1	Lot n°40	142
TERRAÉ Aménagement	AN	Lotissement le Nouvel Aure 1	Lot n°41	146
TERRAÉ Aménagement	AN	Lotissement le Nouvel Aure 1	Lot n°42	156
TERRAÉ Aménagement	AN	Lotissement le Nouvel Aure 1	Macro-lot D *11 logements*	210
ANGELOTTI Aménagement	AN	Lotissement le Nouvel Aure 7	Lot n°8	226
ANGELOTTI Aménagement	AN	Lotissement le Nouvel Aure 7	Lot n°9	236
ANGELOTTI Aménagement	AN	Lotissement le Nouvel Aure 7	Lot n°10	252
ANGELOTTI Aménagement	AN	Lotissement le Nouvel Aure 7	Lot n°11	262
ANGELOTTI Aménagement	AN	Lotissement le Nouvel Aure 7	Lot n°12	272
ANGELOTTI Aménagement	AN	Lotissement le Nouvel Aure 7	Lot n°13	282
Côté IMPAIR				
TERRAÉ Aménagement	AN	Lotissement le Nouvel Aure 1	Lot n°28	3
TERRAÉ Aménagement	AN	Lotissement le Nouvel Aure 1	Lot n°27	13
TERRAÉ Aménagement	AN	Lotissement le Nouvel Aure 1	Lot n°26	23
TERRAÉ Aménagement	AN	Lotissement le Nouvel Aure 1	Lot n°25	33
TERRAÉ Aménagement	AN	Lotissement le Nouvel Aure 1	Lot n°24	43
TERRAÉ Aménagement	AN	Lotissement le Nouvel Aure 1	Lot n°23	53
TERRAÉ Aménagement	AN	Lotissement le Nouvel Aure 1	Lot n°22	65
TERRAÉ Aménagement	AN	Lotissement le Nouvel Aure 1	Lot n°21	75
TERRAÉ Aménagement	AN	Lotissement le Nouvel Aure 1	Lot n°20	85
TERRAÉ Aménagement	AN	Lotissement le Nouvel Aure 1	Lot n°4	177
TERRAÉ Aménagement	AN	Lotissement le Nouvel Aure 1	Lot n°3	187
TERRAÉ Aménagement	AN	Lotissement le Nouvel Aure 1	Lot n°2	197
TERRAÉ Aménagement	AN	Lotissement le Nouvel Aure 1	Lot n°1	207
ANGELOTTI Aménagement	AN	Lotissement le Nouvel Aure 7	Lot n°7	221
ANGELOTTI Aménagement	AN	Lotissement le Nouvel Aure 7	Lot n°6	231
ANGELOTTI Aménagement	AN	Lotissement le Nouvel Aure 7	Lot n°5	243
ANGELOTTI Aménagement	AN	Lotissement le Nouvel Aure 7	Lot n°4	253
ANGELOTTI Aménagement	AN	Lotissement le Nouvel Aure 7	Lot n°3	267
ANGELOTTI Aménagement	AN	Lotissement le Nouvel Aure 7	Lot n°2	275
ANGELOTTI Aménagement	AN	Lotissement le Nouvel Aure 7	Lot n°1 *(en attente ouverture future liaison)*	285

Article 3 : le numérotage est établi par une suite de numéros "métriques", pairs pour le côté droit de la voie, et impairs pour le côté gauche, en sachant que le point zéro se trouve au croisement du chemin du Moulin de l'Aure et de la rue Joséphine Baker. Le numéro de l'immeuble est déterminé par la distance en mètre entre le point zéro (du début de la voie) et l'entrée principale de l'immeuble.

Article 4 : la plaque sera de forme rectangulaire, de 15 cm sur 10 cm, en PVC de 10 mm, couleur orangé et lettrage blanc, fabriquée et fournie par les services municipaux. Tout autre modèle est à proscrire. L'entretien et le renouvellement éventuel sont à la charge des propriétaires.

Article 5 : le présent arrêté sera notifié aux propriétaires des parcelles concernées ainsi qu'aux occupants tels que constatés lors du passage des services communaux en novembre 2022.

Article 6 : Mme la Directrice Générale des Services, M. le Directeur Général des Impôts (service du cadastre) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vauvert, le 12 DEC. 2022

Le maire,

MAIRIE de VAUVERT (30) GARD

Jean Denat

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- *son dépôt en préfecture le.....*
- *sa notification le.....*
- *sa publication le.....*

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du .....

Pour le maire par délégation,
la directrice générale des services,
Yolande Cavalier